



RENORESTO

salon professionnel pour le secteur
de la rénovation et de la restauration

simultané avec Stone & Tile!

17 & 18 mars 2022

Flexpo Gand, hall 8

9h30-18h00

info@renoresto.be

+32 2 669 78 00

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Envoyez le formulaire d'inscription ci-dessous
entièrement complétée à info@renoresto.be

Vos coordonnées

Société

Numéro de TVA

Rue N° Boîte

Code postal Localité Pays

N° Tel.

Représentée par le(s) responsable(s) du stand

Nom(s)

Mobil(s)

Adresse(s) e-mail

Participation module (prix* hors tva)

Module A = 16m²: €3.250

Module B = 24m²: €4.750

Module C = 32m²: €5.950

*les métiers reconnus par le SPF Economie et les
fédérations / ASBL officiellement reconnues bénéficient
d'une réduction de 50% sur les prix de participation

Numéro de stand préféré:

Conditions de participation

Prendra part à RenoResto selon les termes définis par
les conditions de participation et par le formulaire d'in-
scription, en connaître le contenu et s'engage à respec-
ter les termes (aussi en cas d'annulation). Consultez les
conditions de participation à www.renoresto.be >

Option conférence

Organiser une conférence €750*

*les fédérations, organisations, agences gouvernementales,
associations... peuvent donner les conférences gratuitement

Date

..... / /

Signature

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions posées à la participation au salon RenoResto 2022 sont établies par le présent règlement, par le 'Règlement général de la participation à des activités organisées par ou en collaboration avec Easyfairs Gand', nommé plus loin 'Règlement Général', et par le règlement intérieur de Flanders Expo Gand.

Organisation

RenoResto est organisé par Expocom bv, Veldemeersdreef 3 9880 Aalter (B). Contact: +32 2 669 78 00 et info@renoresto.be

Lieu et horaires d'ouverture

RenoResto aura lieu dans hall 8 de Flanders Expo Gand, le jeudi 17 et vendredi 18 mars 2022. Le salon est ouvert de 09h30 à 18h00.

Participants et visiteurs

Participants

Les fabricants, importateurs, agents d'usines & distributeurs de produits et techniques actifs dans le secteur de la rénovation et la restauration. Les participants sont tenus d'indiquer sur le formulaire d'inscription joint la nature et la marque des produits ou des services qu'ils présenteront lors du salon RenoResto 2022.

Votre inscription via le formulaire d'inscription est obligatoire. Le seul critère qui s'applique est le formulaire d'enregistrement officiel dûment rempli via le document séparé en PDF. L'organisateur contactera automatiquement l'exposant en cas d'irrégularités. Après l'inscription officielle, l'exposant aura accès au manuel d'exposition en ligne, qui contient toutes les informations pratiques et techniques concernant la participation. Il est également possible de passer des commandes via le manuel d'exposition, ce qui peut entraîner des frais supplémentaires. La commande via le manuel d'exposition en ligne est considérée comme un accord contraignant. Le manuel de l'exposition est accessible via <https://rrst.expodoc.com/>.

Visiteurs

Réservé aux professionnels actifs dans le domaine de la rénovation et la restauration. Les propriétaires du patrimoine sont admis à ce salon, à condition d'être enregistré en ligne gratuitement par www.renoresto.be.

Tarifs des emplacements de stands

Toutes les inscriptions se font selon les modules de stand tels que mentionnés officiellement. Chaque participant choisit l'un des 3 modules de stand tout compris: module A=16m² (€3.250 hors tva), module B=24m² (€4.750 hors tva) et module C=32m² (€5.950 hors tva). En plus de la surface nue, le prix ci-dessus comprend également: la construction du stand avec x nombre de parois et x nombre de côtés ouverts (selon le module choisi), la moquette, le raccordement électrique, la prise de distribution, l'éclairage, le mobilier, l'impression des parois arrière sur les panneaux, l'assurance, la sécurité, le wifi. Les prix mentionnés sont par module de stand intégral de 16m² minimum et 32m² maximum. Les stands qui dépassent le 32m² ne sont pas cumulables en un tout et restent des modules séparés.

Paiement

Après l'inscription officielle, l'exposant recevra la facture pour sa participation à RenoResto. Cela se passe normalement un mois après l'enregistrement. Le paiement de toutes les factures résultant de la participation à RenoResto a un délai de paiement de 8 jours et doit être effectué avant l'ouverture de l'exposition. C'est la seule façon pour l'organisation de garantir une construction sans heurts du stand. Si le paiement n'a pas été reçu avant le 01/03/2022, l'organisation peut refuser à un participant l'accès au stand. Tous les paiements doivent être effectués à BNP Paribas Fortis - IBAN: BE17 0016 4454 9821 - BIC: GEBABEBB d'Expocom bv.

Annulation

En cas d'annulation de l'espace loué avant l'ouverture de la foire, ou en cas de non-présentation pendant la foire, le prix total de la location devra être payé, y compris les frais fixes uniques. Les avances versées ne peuvent en aucun cas être réclamées. Annulation seulement par recommandé et/ou par email. Les acomptes perçus ne sont en aucun cas remboursables. En cas de litige, seul les Tribunaux de Bruges seront déclarés compétents. Si l'événement ne peut pas continuer à cause de force majeure Corona, le prix de participation sera intégralement remboursé par l'organisateur.

Mise à disposition et remise de l'emplacement loué

La mise à disposition des emplacements pour leur installation aura lieu le mercredi 16/03/2022 de 08h30 à 22h00. En tout cas, la décoration du stand devra être achevée le jeudi 17/03/2022 à 9h00. Il n'est pas permis aux exposants de construire le stand, les panneaux ou la publicité associée à plus de 2,5 m de hauteur et/ou de placer des articles en dehors de la zone réservée. L'embarquement du matériel devra avoir lieu le vendredi 18/03/2022 de 18h00 à 24h00 et/ou le samedi 19/03/2022 de 8h00 à 12h00.

Non-respect des règlements

En cas d'infractions aux conditions ci-dessus, les organisateurs pourront refuser l'emplacement attribué et payé. Si le stand est déjà construit et équipé, les organisateurs du salon seront autorisés à le faire enlever immédiatement et ce aux frais du contrevenant au présent règlement, sans que celui-ci ait droit à une indemnité ou au remboursement des sommes déjà versées.